

PORTAIL FAMILLE

le mode d'emploi



Qu'est-ce que le Portail Famille ?

Le Portail Famille est un site internet qui permet d'inscrire votre enfant aux **Temps périscolaires** et/ou aux **Temps extrascolaires** de la ville.

Cette démarche
est obligatoire.



Temps périscolaires : l'accueil du matin (entre 7h et 8h20), la restauration scolaire, le goûter, les ateliers ou l'étude (de 17h à 18h), l'accueil du soir (entre 18h et 19h) et l'accueil de loisirs du mercredi (de 7h à 9h)

Temps extrascolaires : l'accueil de loisirs en vacances scolaires

Pourquoi utiliser le Portail Famille ?



→ **Gérer le planning de son enfant**

7j/7 24h/24, de façon totalement autonome, vous avez accès au Portail Famille pour consulter le planning et y apporter des modifications

→ **Éviter les facturations erronées et les surfacturations**

Toute présence d'un enfant sur une prestation péri ou extrascolaire sans inscription sur le Portail Famille entraîne une surfacturation



→ **Permettre à la mairie d'anticiper les effectifs et d'ajuster son organisation**

Bonne anticipation = baisse du gaspillage alimentaire et des dépenses
+ meilleur accompagnement des enfants (nombre adapté d'agents présents)

Comment créer un compte sur le Portail Famille ? (5 étapes)



1. Allez sur le site <http://portail-epinay-senart.ciril.net>



2. À droite, cliquez sur **Inscrivez-vous**

Portail Famille Epinay-senart

PORTAIL FAMILLE EPINAY-SÉNART

26 AVRIL 2021

Bienvenue sur le portail famille de la mairie d'Épinay-sous-Sénart

VACANCES D'ÉTÉ
Nous vous informons que les vacances d'été sont ouvertes pour les inscriptions/désinscriptions.
Pour rappel vous avez jusqu'au:
23 juin 2021 inclus pour inscrire/désinscrire vos enfants pour le mois de juillet 2021,
17 juillet 2021 inclus pour inscrire/désinscrire vos enfants pour le mois d'août 2021

En cas de nécessité, n'hésitez pas à prendre contact avec nous :
Téléphone : 01 60 47 85 25

CONNECTEZ-VOUS

Nom d'utilisateur *

Mot de passe *

SE CONNECTER

Se rappeler de moi Mot de passe oublié ?

INSCRIVEZ-VOUS
Vous souhaitez bénéficier des services personnalisés de votre collectivité ?

CLIQUEZ ICI.

DOCUMENTS
Texte personnalisable présentant la rubrique.



3. Renseignez vos informations personnelles, choisissez un **Nom d'utilisateur et un mot de passe** puis cliquez sur enregistrer

ANNULER ENREGISTRER



4. Renseignez les informations suivantes :

Numéro de dossier dans la 1^{re} case

Nom (Identifiant) dans la 2^e case

Votre adresse mail dans la 3^e case

Puis cliquez sur enregistrer

MES INFORMATIONS ENFANCE

Les champs obligatoires sont précédés d'un *


Numéro de dossier* :

Nom* :

Adresse e-mail* :

ANNULER ENREGISTRER

Si vous n'avez plus vos identifiants, vous pouvez appeler le service enfance-éducation au 01 60 47 85 25



5

Vous avez reçu un mail de confirmation de création de compte.

Ouvrez ce mail et cliquez sur le lien pour activer votre Portail Famille

Votre portail est maintenant créé et activé ! 😊



Calcul du quotient familial



L'autre démarche importante à faire pour l'inscription aux prestations péri et extrascolaires est le calcul du quotient familial.

Cela vous permet d'obtenir une tarification adaptée à vos ressources et à votre composition familiale.

Pour en savoir plus, vous pouvez vous renseigner auprès **du service facturation** : facturation@ville-epinay-senart.fr ou **consulter le site de la ville** : <https://www.ville-epinay-senart.fr/>

Via les rubriques :

Une ville pour tous → Enfance 3-10 ans → Activités péri et extrascolaires → Quotient familial

LIEN DIRECT



SCANNEZ-MOI

Votre quotient familial

Le calcul du quotient familial est déterminé de la façon suivante : Ensemble des ressources fiscales + total des prestations familiales hors APL + ou - les pensions alimentaires/2 + 0,5 par enfant à charge.

Les tarifications sont réparties en 8 tranches, ce qui permet le lissage et l'étirement de l'amplitude des ressources des familles au plus près de leur capacité contributive respective.

Tranches	De	A
1	0	300
2	>300	450
3	>450	600
4	>600	800
5	>800	1000
6	>1 000	1 150
7	>1 150	1 350
8	>1 350	
Sans quotient		
Extérieurs		

Si votre quotient familial n'a pas été calculé pour les séjours de vacances et les centres de loisirs maternel et primaire, merci de vous présenter en Mairie au 8 rue Sainte-Geneviève les :

- lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h30,
- samedi, de 8h30 à 11h45.

Comment utiliser le Portail Famille ?



Tout d'abord rendez-vous sur le portail famille en allant sur :

<https://portail-epinay-senart.ciril.net>



Entrez votre identifiant et votre mot de passe (créés lors de votre inscription) dans l'encart **CONNECTEZ-VOUS**, puis cliquez sur « **Se connecter** ».

Portail Famille Epinay-sous-Sénart


Portail Famille

Accessibilité | Aide

PORTAIL FAMILLE EPINAY-SOUS-SÉNART

26 AVRIL 2021

Bienvenue sur le portail famille de la mairie d'Épinay-sous-Sénart



VACANCES D'ÉTÉ
Nous vous informons que les vacances d'été sont ouvertes pour les inscriptions/désinscriptions.
Pour rappel vous avez jusqu'au:
23 juin 2021 inclus pour inscrire/désinscrire vos enfants pour le mois de juillet 2021,
17 juillet 2021 inclus pour inscrire/désinscrire vos enfants pour le mois d'août 2021

En cas de nécessité, n'hésitez pas à prendre contact avec nous :
Téléphone : 01 60 47 85 25

CONNECTEZ-VOUS

Nom d'utilisateur *

Mot de passe *

SE CONNECTER

Se rappeler de moi [Mot de passe oublié ?](#)

INSCRIVEZ-VOUS

Vous souhaitez bénéficier des services personnalisés de votre collectivité ?

CLIQUEZ ICI.

DOCUMENTS
Texte personnalisable présentant la rubrique.

Cochez les jours de présence souhaités (3) et cliquez sur « Valider » (4).
 Vous pouvez renouveler l'opération autant de fois que vous le souhaitez.

Le nombre de cases cochées s'affichera sur la droite :
 « Modifications en cours ».

Portail Famille

ACCUEIL DOSSIER **PLANNING** FACTURATION ACTUALITES

Accessibilité | Plan du site

Mon compte: [kourdoorit] | Déconnexion

MODIFICATION EN COURS

- 0 annulation en attente
- 0 réservation en attente

TERMINER LES MODIFICATIONS

FAMILLE ACTIVITES

★ DOUNIA

Inscriptions:

- Accueil du matin et du soir
- ALSH Mercredi 2020-2021
- ALSH Vacances 2020-2021
- Ateliers
- Etude
- Restauration scolaire
- Sortie à 17h

MODIFICATION AVANCÉE **VALIDER**

(3) exemple de case cochable

(4)

Pour réserver des activités régulières,
 vous pouvez cliquer sur « Modification avancée »
 en bas de l'écran et suivre les instructions.



← QUITTER **MODIFICATION AVANCÉE** VALIDER

Vous reviendrez automatiquement sur le planning de votre enfant.

Un mail accusant réception arrivera dans votre boîte mail pour vous confirmer vos réservations.

Il est à conserver pour toute réclamation, sans lui nous ne pourrions pas répondre à votre demande.



Si vous ne le recevez pas, vérifiez dans vos Spams ou Courriers indésirables avant de contacter le service Enfance-Éducation.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à vous rapprocher du service Enfance-Éducation Jeunesse:



→ Téléphone : 01 60 47 85 25

→ Mail : periscolaire@ville-epinay-senart.fr

IMPORTANT !

Il faut penser à inscrire votre enfant sur tous les temps périscolaires auxquels il participe afin d'éviter toute surfacturation.

Sur smartphone/tablette

Il est possible d'utiliser le Portail Famille avec un smartphone.

Mais pour un confort d'utilisation, nous préconisons l'usage d'un ordinateur.

En effet, l'affichage sur smartphone/tablette est différent car adapté à la taille de l'écran.

Si besoin, vous pouvez demander au service Enfance-Éducation le mode d'emploi sur smartphone.



Quelles sont les règles à respecter ?



Délais

- Pour le périscolaire, vous avez au plus tard **3 jours ouvrés** avant le jour concerné pour effectuer des modifications
- Pour l'extrascolaire, vous avez jusqu'à **2 semaines** avant le 1^{er} jour des vacances scolaires pour effectuer des modifications

Annulations

- **Si votre enfant est malade** : il suffit de transmettre au service enfance-éducation un certificat médical pour annuler les inscriptions.
- **Si son enseignant ou enseignante est malade** : vous informez le service enfance-éducation qui se mettra en lien avec l'école et procédera à l'annulation le cas échéant.
- **Si vous avez une raison personnelle spécifique** : il vous faudra expliquer la situation au service enfance-éducation et transmettre un justificatif. L'ensemble sera étudié avant accord.
- **En cas de fermeture de classe ou d'école** : vous n'avez aucune démarche à faire. Les inscriptions sont automatiquement annulées.

Contestations

- Vous avez **1 mois** pour contester vos factures. Par exemple : pour votre facture de septembre que vous recevez vers le 15 octobre, vous avez jusqu'au 15 novembre pour effectuer des réclamations. Passé ce délai, la contestation ne sera plus prise en compte.

Que faire en cas de difficultés ?



3 possibilités s'offrent à vous :

- 1. **Contactez le service** par mail (periscolaire@ville-epinay-senart.fr) ou par téléphone (01 60 47 85 25)
- 2. **Contactez le CSC Joséphine Baker (Tél. : 01 60 47 86 60)**
Pour bénéficier d'un accompagnement individuel à l'utilisation du portail famille par un conseiller numérique.



INFOS PRATIQUES

Service Enfance-Education Jeunesse :

Téléphone : 01 60 47 85 25

Mail : periscolaire@ville-epinay-senart.fr

Adresse : 14, rue Sainte-Geneviève.

Mairie :

Adresse : 8, rue Sainte-Geneviève

Horaires d'ouverture :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi :

de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h30

Samedi : de 8h30 à 11h45

Pour les affaires générales les horaires du mardi :

8h30 - 11h45 / 15h - 17h30

Sites web :

Site web portail famille :

<http://portail-epinay-senart.ciril.net>

Site web ville :

<https://www.ville-epinay-senart.fr>